

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRESY-SUR-ISERE

<p>Date de la convocation : 19 septembre 2022</p>	<p><b>L'an 2022</b> <b>Le 26 septembre 2022 à dix-neuf heures</b></p>
<p><b>Nombre de conseillers En exercice : 15</b></p> <p><b>Présents : 13</b> <b>Excusées : 2</b> <b>Absent : 0</b> <b>Pouvoir : 1</b> <b>Votants : 14</b></p>	<p><b>Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de François GAUDIN, Maire.</b></p> <p><b>Étaient présents :</b> GAUDIN François – METGE Christophe – VIALLET Frank – AVRILLIER Patrick – BEAUDEAU Philippe – MACHERET Jennifer – FLAMENT Mathilde – GRAVENHORST Tatiana – LAVIGNE Caroline – PONT Jérémie – Serge GIGLEUX – DUTHY Dominique – LLORIS Séverine,</p>
<p><b>OBJET :</b> <b>AFFAIRES GÉNÉRALES – RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2022</b></p>	<p><b>Était excusées et représentée par pouvoir :</b> VIANEY Véronique représentée par AVRILLIER Patrick DUMOND Emmanuelle</p> <p><b>Était Absent :</b></p> <p>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales PONT Jérémie est nommé secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.</p>

*Rapporteur : François GAUDIN*

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du restaurant scolaire peut être modifié et validé par le conseil municipal à tout moment.

Considérant les difficultés d'organisations rencontrées par le secrétariat de Mairie, lors des oublis des parents d'inscrire leurs enfants en temps et en heure au restaurant scolaire, il est proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif de 10 €/repas pour les inscriptions tardives.

Vu la présentation du dit règlement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

- Approuve l'instauration d'un tarif de 10 €/repas pour les inscriptions tardives ;
- Approuve le règlement du restaurant scolaire tel qu'annexé à la présente délibération.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme*

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur Jérémie PONT**




**Le Maire,  
Monsieur François GAUDIN**

